

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARM

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°305/2022

A la Société SEGECOM

Après avoir reçu le contrat du marché n° 220/0107/CAB/PROGOU/S.UB/JCMGB/2022, conclu avec la Province du Sud-Ubangi, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard cent soixante-deux millions neuf cent quarante-deux mille cinq cent trente-quatre, nonante un centimes (1.162.942.534,91 CDF) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 8.140.597,74 (francs congolais huit millions cent quarante mille cinq cent nonante sept, septante quatre centimes)

Fait à Kinshasa, le 13/10/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i